



**Communiqué de presse**

**ACCORD UE-MERCOSUR :  
Le Sénat se prononce à son tour contre**

**Paris, le 17 janvier 2024 : Après l'Assemblée nationale en juin dernier, le Sénat a adopté ce mardi 16 janvier une position ferme contre la conclusion de l'accord de libre-échange, toujours en négociation, entre l'Union européenne et les pays du Mercosur. Les filières agricoles françaises saluent unanimement ce vote qui vient sceller le net refus que la France doit, enfin, réussir à imposer à Bruxelles.**

La position du Sénat a le mérite d'être claire. Selon la résolution adoptée ce 16 janvier, les trois conditions à la signature de l'accord entre l'Union européenne et le Mercosur, posées par le Gouvernement français, n'ont en aucun cas été remplies. Spécifiquement dans le domaine agricole, aucune avancée n'a été obtenue depuis l'accord conclu en 2019, pour protéger les agriculteurs et leurs filières de la concurrence déloyale des produits importés depuis l'Amérique du Sud.

Au contraire, tel qu'il est encore et toujours négocié, l'accord faciliterait l'arrivée sur le marché européen, chaque année, de plusieurs centaines de milliers de tonnes de viandes, de sucre et de céréales produites selon des pratiques agricoles strictement interdites au sein de l'Union européenne. Et traitées avec des substances bannies depuis parfois plus de vingt ans en France et en Europe.

C'est la raison pour laquelle les sénateurs invitent officiellement le Gouvernement à refuser tout accord commercial avec le Mercosur, en l'état de ces distorsions de concurrence.

Dans sa résolution, le Sénat exige également que tout accord éventuellement conclu soit obligatoirement soumis à un vote à l'unanimité au Conseil de l'Union européenne ainsi qu'à un vote dans chaque Parlement national en plus du vote au Parlement européen, comme l'impose la procédure relative aux accords commerciaux « mixtes » tel que celui négocié avec le Mercosur.

ANVOL, l'AIBS, INTERBEV, et INTERCEREALES se félicitent de ce vote et appellent le Gouvernement à suivre strictement cette position désormais unanime du Parlement français.



## À PROPOS D'AIBS

L'AIBS (Association Interprofessionnelle de la Betterave et du Sucre) est une association interprofessionnelle agricole reconnue par le ministère de l'agriculture par décret du 2 juin 2014. Elle rassemble en son sein les professionnels de la filière betterave – sucre (planteurs de betteraves et fabricants de sucre).

**Contact Presse AIBS :** Thierry GOKELAERE - 06 85 27 81 85 - [thierrygokelaere@aibs-france.fr](mailto:thierrygokelaere@aibs-france.fr)

## À PROPOS D'ANVOL

ANVOL est l'interprofession volaille de chair. Créée dans la dynamique des États Généraux de l'Alimentation, ANVOL a été officiellement reconnue par arrêté en septembre 2018. Elle réunit 20 organisations représentatives de l'ensemble des maillons de la filière de la volaille de chair : depuis l'accoupage jusqu'à la distribution et la restauration. La filière Volaille de Chair représente environ 100 000 emplois en France, dont 34 000 dans les élevages, pour un chiffre d'affaires d'environ 6,8 milliards d'euros en sortie abattoirs. ANVOL pilote un plan de filière ambitieux dont l'objectif majeur est la reconquête du marché national, tout en prolongeant les actions en faveur du bien-être animal et la préservation de l'environnement.

**Contact Presse ANVOL :** Yann NEDELEC - 06 86 46 90 84 - [yann.nedelec@interpro-anvol.fr](mailto:yann.nedelec@interpro-anvol.fr)

## À PROPOS D'INTERBEV :

INTERBEV est l'Association Nationale Interprofessionnelle du Bétail et des Viandes, fondée en 1979 à l'initiative des organisations représentatives de la filière française de l'élevage et des viandes. Elle reflète la volonté des professionnels des secteurs bovin, ovin, équin et caprin de proposer aux consommateurs des produits sains, de qualité et identifiés tout au long de la filière. Elle fédère et valorise les intérêts communs de l'élevage, des activités artisanales, industrielles et commerciales de ce secteur, qui constitue l'une des premières activités économiques de notre territoire. Afin de mieux intégrer les attentes de la société, les professionnels de cette filière se sont rassemblés autour d'une démarche de responsabilité sociétale, le « Pacte sociétal », qui vise à mieux répondre collectivement aux enjeux en matière d'environnement, de protection animale, de juste rémunération des acteurs de la filière et d'attractivité de ses métiers au service d'une alimentation raisonnée et de qualité. En 2021, INTERBEV reçoit à nouveau le label AFNOR « ENGAGÉ RSE CONFIRMÉ » de niveau 3 sur 4 pour sa démarche collective de responsabilité sociétale. Aujourd'hui, cette démarche qui engage la filière dans la promesse responsable et durable « Aimez la viande, mangez-en mieux. », est portée par une campagne de communication collective du même nom, signée « Naturellement Flexitariens. »

### **Contacts presse INTERBEV :**

Cécile LARDILLON - 01 44 87 44 76 / 06 40 36 56 34 - [c.lardillon@interbev.fr](mailto:c.lardillon@interbev.fr)

Enza LEBLANC - 01 44 87 44 43 / 06 76 66 21 95 – [e.leblanc@interbev.fr](mailto:e.leblanc@interbev.fr)

## À PROPOS D'INTERCEREALES

Intercéales est l'interprofession représentative de la filière céréalière. Créée à l'initiative des organisations professionnelles du secteur céréalier, elle réunit tous les acteurs économiques de la filière : la production, la collecte / commercialisation et les acteurs de la première transformation. C'est un lieu d'échange entre ces organisations qui œuvrent ensemble à développer les filières céréalières sur le territoire mais aussi pour valoriser le savoir-faire et la qualité des productions en France et à l'international. La filière céréalière française compte 530 000 emplois, 210 000 exploitations agricoles et 1 500 entreprises de commerce et de transformation.

### **Contact Presse INTERCEREALES :**

Mathilde TOULET - 06 58 51 78 02 - [mtoulet@intercereales.com](mailto:mtoulet@intercereales.com)